# REGLEMENT
# DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
# TRIPLETTE JEUNES
# 2026 - 2028

## Article 1 – CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX :

Seuls les championnats départementaux triplette Junior, Cadet et Minime/Benjamin sont qualificatifs aux championnats Régionaux. Ils doivent se dérouler la même année que les championnats territoriaux et régionaux qui sont qualificatifs aux championnats de France.

Tous les championnats départementaux Jeunes sont **OPENS** avec inscription à l'avance sur le fichier fourni par la Commission Jeunes du Comité du Nord.

Ces inscriptions sont à charge du club qui envoie sur un seul fichier toutes les inscriptions des 3 catégories au responsable départemental du tirage au sort. En cas d'équipes non homogènes, les clubs doivent se coordonner pour savoir qui les envoie afin d'éviter des doublons.

La date limite d'inscriptions est fixée par la Commission Jeunes du Comité du Nord en début de saison.

Le remplacement sur place d'un joueur d'un ou deux joueurs d'une triplette et le remplacement sur place d'un joueur d'un joueur d'une doublette est autorisé avant le jet du but, par un ou deux joueurs non préalablement inscrits. Il est interdit de recomposer une ou plusieurs équipes avec des joueurs inscrits dans les équipes qui manquent un ou 2 joueurs.

Pour le championnat en tête à tête, aucun remplacement n'est autorisé

Tout cas douteux sera tranché par la commission sportive voire par la commission de discipline. Il en sera de même pour toute tentative de fraude.

## Article 2 – FRAIS DE PARTICIPATION :

Il n'y a pas de frais de participation.

## Article 3 – COMPOSITION DES EQUIPES :

CHAMPIONNATS TRIPLETTES

**Pour les championnats Départementaux Triplettes Jeunes :**

→ Les équipes non homogènes sont autorisées à condition d'être licencié FFPJP au Comité du Nord
→ Les joueurs de catégorie inférieure peuvent jouer dans la catégorie supérieure, à l'exception de la catégorie junior

*EXEMPLES :*
Un ou deux joueurs Benjamins par équipe peuvent jouer chez les Minimes
Un ou deux joueurs Minimes par équipe peuvent jouer chez les Cadets
Un ou deux joueurs Cadets par équipe peuvent jouer chez les Juniors

**a) Championnat à Pétanque Triplette Junior (sigle : 3 J) :**

Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs JUNIORS et/ou CADETS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

**b) Championnat à Pétanque Triplette Cadet (sigle : 3 C) :**

Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs CADETS et/ou MINIMES de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

**c) Championnat à Pétanque Triplette Minime (sigle : 3 M) :**

Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs MINIMES et/ou BENJAMINS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

CHAMPIONNATS DOUBLETTES

**Pour les championnats Départementaux Doublettes Jeunes :**

→ Les équipes non homogènes sont autorisées à condition d'être licencié FFPJP au Comité du Nord ;
→ Les joueurs de catégorie inférieure peuvent jouer dans la catégorie supérieure, à l'exception de la catégorie junior.

*EXEMPLES :*
Un joueur Benjamin par équipe peut jouer chez les Minimes
Un joueur Minime par équipe peut jouer chez les Cadets
Un joueur Cadet par équipe peut chez les Juniors

**a) Championnat à Pétanque Doublette Junior (sigle : 2 J) :**

Ouvert aux équipes composées de 2 joueurs JUNIORS ou 1 JUNIOR ET 1 CADET de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

**b) Championnat à Pétanque Doublette Cadet (sigle : 2 C) :**

Ouvert aux équipes composées de 2 joueurs CADETS OU 1 cadet et 1 MINIME de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

**c) Championnat à Pétanque Doublette Minime (sigle : 2 M) :**

Ouvert aux équipes composées de 2 joueurs MINIMES ou 1 MINIME et 1 BENJAMIN ou 2 BENJAMINS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

CHAMPIONNATS TETE A TETE

**Pour les championnats Départementaux Jeunes :**

→ Les joueurs jouent dans leur catégorie exception faite pour les benjamins qui peuvent jouer dans la catégorie supérieure (Minime).

*EXEMPLES :*
Un joueur Benjamin peut jouer chez les Minimes

**d) Championnat à Pétanque Tête à Tête Junior (sigle : 1 J) :**

Ouvert aux JUNIORS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un club du comité départemental du Nord.

**e) Championnat à Pétanque Tête à Tête Cadet (sigle : 1 C) :**

Ouvert aux CADETS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un club du comité départemental du Nord.

**f) Championnat à Pétanque Tête à Tête Minime (sigle : 1 M) :**

Ouvert aux joueurs MINIMES et BENJAMINS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un club du comité départemental du Nord.

**Observations particulières à la composition des équipes :**

Pour tous les Championnats, les joueurs ressortissants d'un pays membre de la communauté européenne ne sont pas considérés comme des étrangers, ils peuvent donc participer à tous les championnats.

**Article 4 – TENUE DES JOUEUR(SE)S :**

Pour tous les championnats départementaux, **dès la première partie,** les joueurs devront avoir une tenue répondant aux critères suivant :

- **Haut** : Tenue officielle du club, **identique pour tous les joueurs**, avec identification du club.

  Toutefois, pour les championnats Jeunes où l'homogénéité n'est pas obligatoire, la tenue doit être la tenue officielle du club d'appartenance de chaque joueur. Si une équipe est composée de 3 joueurs appartenant à un même club, ceux-ci devront avoir une tenue officielle du club identique.

  L'identification du club d'appartenance peut être soit un des logos du club précisant le nom du club, soit uniquement le nom du club, sous réserve qu'elle corresponde à une image officielle du club représenté, et doit être sérigraphiée, brodée, cousue, floquée ou sublimée, à l'exception de tout autocollant, le nom du club pouvant revêtir plusieurs formes (initiales, nom complet, majuscules et/ou minuscules).
  L'ajout de logos publicitaires est autorisé dans la limite de 3. Sont bien sûr interdits les logos faisant référence à l'alcool ou le tabac.

- **Bas** : le jean sous toutes ses formes et couleur est interdit. Il en est de même pour le pantalon quel qu'il soit. Seuls sont autorisés les shorts ou survêtements sportifs.
  Seuls les logos de la FFPJP sont acceptés, les logos d'autres fédérations affinitaires sont interdits.
  De plus, les chaussures doivent être fermées, les épaules doivent être couvertes avec des manches au moins courtes.

  En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

  Il est strictement interdit d'utiliser des téléphones portables, de fumer, y compris les cigarettes électroniques, et de consommer des boissons alcoolisées pendant toutes les parties du championnat. Cette clause est également applicable aux arbitres.

*NOTA : en cas d'intempéries,* seul le jury est habilité à juger de pouvoir couvrir la tenue de club.

**Article 5 – « COACHING » :**

**Pour les championnats Départementaux Jeunes, le coaching est autorisé aux conditions :**

- dans le respect des règles fédérales de « coaching » ;
- être diplômé brevet fédéral (ou initiateur) avec licence en cours dans un club du comité départemental du Nord ;
- être nommément identifié sur la feuille d'inscription (Nom, prénom, N° de licence et grade) ;
- présenter sa carte (en cours de validité) et sa licence ;
- porter de façon visible l'écusson de son grade (Initiateur, BF1, BF2, etc…) ;
- porter la tenue d'éducateur ou la tenue officielle de son club (avec identification du club) ;
- le jean sous toutes ses formes et couleur est interdit - il en est de même pour le pantalon quel qu'il soit, seuls sont autorisés les shorts ou survêtements sportifs. En cas de manquement à ces conditions, l'éducateur (ou l'initiateur) n'aura pas l'autorisation de « coacher » et en cas de refus de se soumettre aux règles, il encourt une sanction disciplinaire.

Les équipes sans éducateur (ou initiateur) peuvent participer à la compétition mais l'accompagnateur ou les parents n'ont pas la possibilité d'intervenir dans la partie avec interdiction d'être assis sur la chaise prévue au « coach » et d'être sur les terrains.
En cas de manquement à ces conditions de la part de l'accompagnateur ou des parents, et après un premier rappel de la part de l'arbitre ou du délégué, l'équipe pourrait être exclue de la compétition sur décision du jury et les personnes sanctionnées s'ils ont une licence en cours.

**Article 6 – DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX :**

Tous les championnats départementaux Jeunes se déroulent par poules ou suivant la formule système Swiss.

Dans le cas d'un championnat formule par poules, toutes les parties y compris les parties de barrage se jouent en 13 points.

Les parties finales se dérouleront dans le carré d'honneur, et se joueront au fur et à mesure que les équipes sont couvertes.

Les 3 tables de marque de chaque championnat départemental sont assurées par le club organisateur

**Horaires :**

- Vérification des Licences à partir de 8 h 30
- Jet du But : 9 h 30
- Arrêt des jeux (toutes les parties) en horaire décalé :
  - Catégorie Junior : de 12 h 00 à 13 h 30
  - Catégorie Cadet : de 12 h 30 à 14 h 00
  - Catégorie Minime : de 13 h 00 à 14 h 30

ou

  - Catégorie Minime : de 12 h 00 à 13 h 30
  - Catégorie Cadet : de 12 h 30 à 14 h 00
  - Catégorie Junior : de 13 h 00 à 14 h 30

NOTA : une modification d'horaire peut être demandée, sous la responsabilité du délégué et du jury, dans le cas d'intempéries ou cas de force majeure.

**Article 7 – ARBITRAGE - DÉLÉGATION :**

La gestion du championnat du Nord est assurée et supervisée par un délégué nommé par le comité départemental du Nord.

Les arbitrages seront assurés par deux ou trois arbitres. Ils sont nommés par la commission d'arbitrage départementale.

La restauration de ces personnes est à la charge du club organisateur

**Article 8 – RECOMPENSES POUR LES CHAMPIONNATS :**

Le comité départemental du Nord offre :

- les médailles aux champions et des cartes cadeaux aux joueurs suivant la dotation prévue par Commission Jeunes du Comité du Nord.

Le comité départemental du Nord et le club organisateur offrent :

- des coupes ou trophées aux champions et vice-champions, ainsi qu'aux équipes finalistes de la consolante dans les 3 catégories.

Des lots, éventuellement offerts par les sponsors, peuvent également faire partie des récompenses.

**Article 9 – QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX :**

Pour les championnats du Nord en triplette, ceux-ci sont qualificatifs dans chaque catégorie pour les championnats régionaux des Hauts de France.

Les championnats Régionaux Jeunes sont limités à 16 équipes par catégorie (Junior - Cadet Minime / Benjamin), et la répartition du nombre d'équipes par catégorie est de 3 équipes par Comité Départemental.

- **Dans ce cas-là, les 3 équipes à qualifier**, sont l'équipe Championne et Vice-Championne et la 3è place revient à l'équipe dans l'ordre du classement qui a perdue en ½ finale contre la future équipe Championne.

Le Comité Départemental organisateur organise les championnats régionaux triplettes jeunes, il bénéficie d'une 4è équipe pour chaque catégorie !

- **Dans ce cas-là,** l'équipe Championne et Vice-Championne, et les 2 équipes demi-finalistes sont qualifiées.

Pour les 2 autres championnats du Nord jeunes, seul le titre de Champion est décerné.